

Juin 2015

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

Membres présents et représentés : 30

2. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES SABLIERES ET RUE MAUPOMMIER

L'ambition de la nouvelle municipalité est de concevoir un lien étroit entre les 2 ex. Auxon **en créant la première piste cyclable** des Auxons qui s'étendra de la rue Maupommier à la route des Sablières.

Un nouveau revêtement de la route favorisera la circulation et des trottoirs sécuriseront les cyclistes. Des aménagements adaptés disposés le long des voies permettront peut-être de réduire le nombre d'excès de vitesse commis sur ce tronçon.

L'étude du cabinet Berest étant terminée nous sommes en mesure de lancer les appels d'offres et les demandes de subventions relatifs à ces travaux.

3. ITINERAIRES DE RANDONNEE PEDESTRE

La **via Francigéna** (dont la traduction littéraire est la « voie qui vient de France ») est un réseau de routes et chemins empruntés par les pèlerins venant de France pour se rendre à Rome. Sigéric, archevêque de Canterbury, qui effectua le trajet en 990, en laissa la description dans un document qui récapitule ses 80 étapes.

À l'instar du chemin de Compostelle, c'est une importante voie de pèlerinage médiévale qui a fait récemment l'objet d'études, d'un balisage et d'une reconnaissance en 2004 par le Conseil de l'Europe comme « grand itinéraire culturel. »

Ce chemin qui passe par Les Auxons empreinte le Grand Bois, les rues des Essarts puis des Vignes pour monter la rue Montelier avant de se diriger vers Miserey.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre demande une autorisation de passage sur le village avec la création de l'itinéraire de randonnée pédestre GR®145 support de la Via Francigéna qui relie Canterbury à Rome.

4. PANNEAU LUMINEUX

L'Est du village possède déjà son panneau d'informations ; l'Ouest attend le sien ! Cette attente sera comblée dans un avenir très proche. L'emplacement prévu se situe à l'entrée du village sur la route Notre Dame, à proximité de l'arrêt de bus.

L'action de la municipalité consiste à réduire au maximum la distribution d'affichettes papier qui sont onéreuses mais aussi d'avoir un temps de réactivité le plus court

possible dans l'annonce de manifestations ou d'informations importantes.
Le devis présenté par **l'entreprise CHARVET Digital Media** pour la fourniture et l'installation d'un panneau d'affichage électronique se monte à 11 280 euros TTC.

5. NON CREATION DE COMMUNES DELEGUEES

Le Code Général des Collectivités Territoriales institue d'office, sauf délibérations contraires du conseil municipal, la création de communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue.

Cette application est mise en place dans un délai de six mois à compter de la création de la commune nouvelle

Il convient donc de statuer sur cette question avant le 1^{er} juillet 2015.

La création de communes déléguées entraîne la mise en place d'un maire délégué, d'un conseil municipal et d'une annexe de la mairie.

La commune nouvelle des Auxons est composée de deux communes fusionnées de taille similaire et d'une grande proximité des zones habitées. Il n'apparaît pas nécessaire de rouvrir des points d'accueil distincts pour les formalités administratives des habitants. La mutualisation des équipements est l'un des objectifs principaux de la fusion des communes, et il convient à cet égard de rationaliser l'utilisation des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal décide de ne pas créer de communes déléguées.

6. BAIL DECREUSE

Monsieur DECREUSE occupe un local de 29m² dont la commune est propriétaire rue de l'Eglise.

Un bail de 3 ans renouvelable par tacite reconduction correspondant à cette occupation sera signé prochainement.

7. BAIL GUERRINGUE

Monsieur GUERRINGUE entretient un terrain communal de 50 m² longeant sa propriété.

Afin de régulariser la situation un bail sera signé en mairie.

8. ONF

I Assiettes et désignation des coupes de l'exercice 2015/ 2016

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois réglées au cours de l'exercice 2015/2016, la désignation des parcelles suivantes : - coupes d'amélioration parcelles 21, 22, marquées en futaies affouagères et vendues façonnées,

- coupe d'éclaircies de feuillus : parcelle 31
- coupe d'éclaircies de résineux : parcelle1.

II Vente et exploitation hiver 2015 (parcelles 18-19-20)

- Vente aux adjudications générales : Lots de chêne d'un volume de 17 m³.

- Vente de gré à gré: Bois d'œuvre de hêtre, d'un volume de 25 m³, de produits forestiers destinés à la trituration (Ikea Industry), d'un volume de 110 to et de bois énergie (plaquettes forestières) provenant des parcelles de la forêt.
- Produits de Faible valeur : Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur, avec une vente en mairie ouverte au public, pour les parcelles 31j et 18 d'un volume de 100 m³.

9. REMUNERATION DE L'ONF

Pour les coupes à vendre façonnées et sous contrat d'approvisionnement, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre : cubage et suivi des lots bois d'œuvre (4 €/m³), suivi et transport des bois de trituration (1.5 €/t) et transport sur site industriel (10 €/t).

Le devis estimatif est de 1568 € HT à payer à l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

10. CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS

Pour l'exploitation des grumes feuillus, le conseil municipal décide de confier le façonnage des grumes à **l'entreprise PETITE Frères** à 16 €/m³ (façonnage et débardage) et 70 €/heure de câblage.

L'exploitation du bois d'industrie façonné et débardé en 4 m, est confié à **l'entreprise Laurent BONNOT** au prix de 17.5 €/stère ainsi que le bois d'énergie et plaquettes forestières à 20 €/tonne.

LE BILLET DE L'ÉLU

URBANISME

Dans le domaine de l'urbanisme, les communes disposent de deux grandes compétences : celle de réaliser un document d'urbanisme (PLU ou Plan Local d'Urbanisme) et celle de signer les permis de construire « au nom de la commune ».

L'instruction des permis de construire, mission préalable à l'exercice de la compétence de signature, était jusqu'à présent effectuée gratuitement par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour la commune.

La loi ALUR (loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) va profondément modifier le paysage de l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

La commune Les Auxons faisant partie d'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants, en l'occurrence la CAGB, ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services techniques de la DDT.

Pour exercer cette mission d'instruction, la CAGB a décidé de prendre cette compétence en créant un service à titre onéreux pour aider les communes qui le désireraient. Pour la commune le coût financier représente une charge annuelle nouvelle d'environ 40 000 €, non compensé par l'Etat. Il est cependant minimisé par l'implication des élus de la commission d'urbanisme de la municipalité qui réalisent certaines prestations telles les suivis de chantier et certaines

instructions de dossiers.

À titre indicatif l'instruction d'un dossier de permis de construire est facturée à la commune 320 € et un permis de lotir 960 €. Pour rappel le service reste gratuit pour l'usager qui dépose des demandes d'urbanisme, des déclarations préalables ou des permis de construire.

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune est en cours de révision en Plan Local d'Urbanisme depuis 5 ans. Ce dossier tarde à aboutir suite aux nombreuses modifications de la réglementation sur l'urbanisme de ces dernières années et bloquent une conclusion rapide.

PROJETS ET TRAVAUX

Pour cette année des crédits ont été votés pour :

-la réalisation dans la rue Maupommier et la route des Sablières d'une **piste cyclable**, des aménagements de sécurité (plateaux et rétrécissements limiteurs de vitesse), la mise en conformité aux normes handicapés des arrêts de bus et la continuité de trottoirs entre les deux anciennes communes. Le Conseil Départemental, à l'occasion de la fusion de nos communes, a décidé de prendre en charge le renouvellement des enrobés de ces rues pour accompagner ces travaux. Nous disposerons pour la fin de cette année d'un axe rénové et sécurisé afin de permettre à nos enfants de se rendre en toute sécurité à l'école.

-la réalisation d'un **appartement de gardien au pôle sportif et de loisirs** rue du stade en vue de disposer d'un personnel pour sa surveillance, son entretien et sa gestion avec les diverses associations du village.

-la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la **restructuration du pôle sportif et de loisirs** en liaison avec les associations pour permettre la pratique des activités sportives et festives dans des locaux adaptés. Le coût définitif de ces travaux sera arrêté ultérieurement après remise de l'Avant-Projet à l'issue des arbitrages à mener avec les associations en fonction des possibilités financières de la commune.

-la poursuite d'une nouvelle phase de **rénovation** de l'intérieur de **l'église Saint Pierre dans le chœur**.

Par ailleurs des réflexions sont engagées sur le devenir des locaux du Sapin Bleu et des emprises foncières du château et de l'ancienne école Sainte Claire rue du Faubourg avec le Conseil Départemental et l'Évêché.

Le travail ne manquera pas pour la municipalité au cours de ce mandat.

Gérard MALLET

Adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux

▶ ETAT CIVIL

Naissances :

Ava VEUVE, née le 26 avril

Décès :

M. Jean CHAUVIN, le 4 avril

▶ NOUVEAUX HORAIRES TONDEUSES À GAZON ET AUTRES ENGINS MOTORISES THERMIQUES OU ELECTRIQUES

Du lundi au vendredi	9h -12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	15h - 19h
Dimanche	10h - 12h	

Afin de respecter au mieux le repos dominical, auquel aspire la majorité de nos concitoyens, l'utilisation d'appareils bruyants le dimanche matin est autorisée en cas d'impossibilité de réaliser les travaux concernés en semaine (très mauvais temps, obligations professionnelles etc.). **Le dimanche matin ne doit en aucun cas être considéré comme la matinée spécialement dédiée à la tonte des gazons, au tronçonnage, à la taille des haies. Nous comptons sur votre civisme.**

Nous vous rappelons que:

La taille des haies en bordure de route et de trottoirs reste une obligation incombant au propriétaire ou au locataire.

Le brûlage des déchets verts ou autres est strictement interdit sur la partie urbanisée du territoire communal.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme dans le respect du bien être de chacun.

▶ CREATION D'UNE CHARTE des DEMARCHES pour le DEVELOPPEMENT DURABLE ou CDDD

Quel intérêt représente la création d'une Charte pour l'Environnement dans notre commune ?

Selon Antoine de Saint Exupéry dans « Terre des hommes » « La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants ».

La Commune souhaite s'engager et agir pour le bien-être des générations actuelles tout en préservant les générations futures.

Cette charte est innovante pour une commune de la taille des Auxons. Elle marque une volonté politique forte que nous souhaitons imprimer sur notre territoire.

Cette démarche de développement durable a pour ambition :

- d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Auxois,
- de fédérer l'équipe municipale par des « actions »,

- de fédérer l'ensemble des acteurs de la commune : école, associations, entreprises, particuliers, etc., au travers d'engagements, de transmissions débouchant sur de « bons gestes »,
- de développer les activités et aménager le territoire de manière raisonnée,
- de réduire notre empreinte carbone et permettre à chacun d'entre nous de s'associer à cette démarche.

Différentes **fiches-actions** relevant de l'équipe municipale sont en cours de validation. Elles seront publiées sur le site internet des Auxons et une communication régulière sera réalisée par la publication des bulletins municipaux.

Plusieurs associations de la commune ont déjà travaillé dans ce sens.

► **CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES :**

Ce tout nouveau conseil vient de se constituer et ne demande qu'à s'étoffer. Si vous avez entre 12 et 16 ans venez les rejoindre, vous serez les bienvenus.

Programme :

- 6 juin: interview de Monsieur le Maire
- Octobre 2015 parution du premier numéro du Journal du Conseil des Jeunes
- 31 octobre : après-midi jeux pour tous de 14h à 18h à la salle des fêtes.

► **LES VACANCES ET LES CAMBRIOLEURS**

Ceci n'est pas le titre d'une fable mais la triste réalité. Certains d'entre vous en ont été les victimes même sans vacances. Nous vous recommandons de prendre une précaution supplémentaire en prévenant la gendarmerie de vos absences ; une surveillance renforcée est prévue dans ces cas-là.

Ces dispositions ne se soustraient pas aux précautions d'usage telles que la fermeture des portes et volets ainsi que des voitures stationnées à l'extérieur la nuit

Régulièrement, nous vous mettons en garde contre les vols commis dans le village. Notre vigilance, celle des voisins ainsi que la présence de la gendarmerie qui effectue de nombreuses rondes de jour comme de nuit sont dissuasives mais pas suffisantes. Nous vous invitons à ne rien laisser à proximité des ouvertures (papiers d'identité, clés, etc.) les personnes qui s'introduisent chez vous sont très malins et rapides, sans scrupule, ils agissent très vite !!!

► **SERVICE PARA-MEDICAL AU VILLAGE**

Installations récentes.

Les Auxois ont déjà un médecin installé dans le village mais ils peuvent dorénavant compter sur les soins de

1. Juliette BOILLOT, ostéopathe DO ; tel 06 72 35 27 85
2. Vanessa ROCHET, kinésithérapeute ; tel 03 81 54 47 52.

Toutes deux installées au 57 de la rue Maupommier, à côté de la boulangerie dans l'ancien local de la banque.

- Martine SASSET, infirmière libérale : 06 82 02 00 47 a repris le cabinet de Mélanie Petot, elle exerce à son cabinet 4 rue des Érables.

► **FETES DES ECOLES LE 13 JUIN**

L'année scolaire est bientôt terminée. Pour la clore dans la gaieté et la bonne humeur vous êtes cordialement invités à la traditionnelle **fête annuelle de l'école** le **samedi 13 juin de 11h à 17h** à l'école communale.

Les enseignants, les parents d'élèves et les Francas seront heureux de vous accueillir.

Chants, danses et différents ateliers sont au programme.

Venez nombreux, les enfants seront ravis d'avoir un public pour les applaudir.

▶ FETE DE LA MUSIQUE le 13 JUIN

ANIM'AUXONS organise la Fête de la Musique le **13 juin à partir de 18h30** salle des fêtes rue du stade.

Au programme un spectacle des jeunes de l'ASCA (Association Sportive et Culturelle des Auxons ex. AAD), l'école Auxon Music, Accords et à Cordes, un autre spectacle des ados de l'ASCA suivi de Petit Pierre.

Venez danser, jouer, regarder, boire (avec Mme Modération) et manger toute la soirée.

▶ APRES-MIDI DECOUVERTE AU TENNIS CLUB le 20 JUIN

Le Club de Tennis des Auxons vous propose de découvrir ce sport **le samedi 20 juin entre 14h et 16h30**. Cet après-midi gratuit est ouvert à tous, à partir de 6 ans et se clôturera par un goûter.

▶ PORTES OUVERTES À LA BIBLIOTHEQUE le 27 JUIN

L'équipe de la bibliothèque et la municipalité des Auxons seront ravies de vous faire découvrir la nouvelle bibliothèque lors de l'opération « portes ouvertes » le 27 juin de 13h30 à 17h30. 4 rue de la Mairie (ancienne mairie d'Auxon Dessous)

▶ FÊTE DU 14 JUILLET

le 13 juillet bien sûr

La municipalité offre comme chaque année les feux d'artifice qui seront tirés depuis le stade, l'ACCA organise le bal et la restauration.

▶ ASSOCIATION LANGUES ET ECHANGES

Dans le cadre d'un échange linguistique, l'Association Langues et Echanges est à la recherche de familles susceptibles d'accueillir le soir et le week-end de jeunes adolescents mexicains âgés de 18 à 25 ans, du **30 juillet au 1^{er} septembre**.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter Monsieur CHAUDOT au 03 81 58 70 38, 06 13 30 31 52, frederic.chaudot@orange.fr.

SITE INTERNET

Ce site est mis à la disposition de tous et chacun peut y trouver un intérêt. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin qu'il soit encore plus utilisé et que toutes les informations soient largement diffusées qu'elles soient communales, sportives ou culturelles.

L'adresse pour se connecter au site de la mairie est www.lesauxons.fr. Allez sur la page d'accueil et inscrivez votre adresse mail dans la case prévue à cet effet. Vous recevrez alors toutes les nouvelles que notre web master diffuse régulièrement avec un réel humour. Vérifiez que cette adresse ne soit pas dans vos indésirables.

Rappel : pour les personnes n'ayant pas internet il est indispensable, si ce n'est déjà fait, qu'elles se signalent en mairie afin de recevoir le bulletin format papier. Tel. 03 81 58 72 69.